

## Séance du 16 Décembre 2022

L'an 2022 et le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET DAVID MAIRE

**Présents** : M. SOUCHET DAVID, MAIRE, Mmes : CHARRUE BERNADETTE, JARRET JEANINE, MICHAUD JACQUELINE, MM : CHENU JEAN-YVES, COPIN FRANCOIS, HANQUIEZ HUBERT, OUZE BERNARD

Excusé(s) : M. DEVOUCOUX PAUL-EDOUARD

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 08/12/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MICHAUD JACQUELINE

Début de séance : 19 h 04

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2022.

### LOCATION DE LA VAISSELLE

réf : 2022\_30

Le conseil municipal fixe le prix de la location facultative de la vaisselle de la salle des fêtes à 20 euros de 0 à 40 couverts et 40 euros de 41 à 80 couverts.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### LOGEMENTS COMMUNAUX

réf : 2022\_31

Le Conseil Municipal décide de geler l'augmentation des loyers du 1er août 2022 au 31 décembre 2023.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### ECLAIRAGE PASSAGE PIETONS

réf : 2022\_32

Le Conseil Municipal accepte le devis du SDE concernant l'éclairage du passage piétons et décide d'amortir le montant de 1770.31 euros HT sur 5 ans.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour :

- DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTATIONS

réf : 2022\_33

Suite au décès de M. Marc MOUILLERON

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à reformer différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, elles sont constituées ainsi :

**- Syndicat SDE :**

Mme JARRET Jeanine  
Suppléante Mme MICHAUD Jacqueline

**- Correspondant Défense / Responsable Sécurité :**

M. OUZE Bernard  
M. DEVOUCOUX Paul Edouard

**- Commission d'appel d'offres (CAO) :**

M. SOUCHET David

Titulaires :

M. COPIN François  
Mme CHARRUÉ Bernadette  
M. OUZE Bernard

Suppléants :

M. CHENU Jean-Yves  
M. HANQUIEZ Hubert  
M. DEVOUCOUX Paul-Edouard

**- Commission numérique et communication :**

M. SOUCHET David  
M. COPIN François  
Mme MICHAUD Jacqueline  
Mme JARRET Jeanine

**- Commission Cimetière :**

M. SOUCHET David  
M. COPIN François  
M. OUZE Bernard  
Mme MICHAUD Jacqueline

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**- DEPENSES INVESTISSEMENT**

réf : 2022\_34

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,

"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou, jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

Vu l'instruction budgétaire et comptable,  
Vu le budget primitif 2022

Autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2023, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, ainsi répartis :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS 2022	MONTANT AUTORISE AVANT BP 2023 AU TITRE DU QUART DES CREDITS
16	11286	2821.5
21	28316.95	7079.24

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

A la question de Jeanine Jarret qui demande si le nouveau bâtiment (atelier communal et salle des associations) sera inauguré :

Le Maire et les conseillers municipaux s'entendent sur la non nécessité d'une inauguration. Ils décident que la visite sera possible lors des vœux du Maire le 07 janvier 2023 à 11 h 00.

A la question de Jeanine Jarret concernant l'avancement de la mise en place de l'antenne ATC :

Le Maire explique qu'aucun opérateur ne se positionne, le dossier est toujours en cours.

A la question de Jeanine Jarret concernant le panneau d'affichage mis à la disposition des associations :

François Copin informe que le panneau d'affichage est en cours de rénovation : peinture, changement du dispositif d'ouverture.

A la question de Jeanine Jarret concernant la mise en place sur la façade de la mairie de la devise de la République Française :

David Souchet, redonne son accord, des devis ont été réalisés, il faut les reprendre. François Copin assure qu'il reprendra le dossier rapidement.

A la question de Jeanine Jarret concernant le remplacement de Michel Werner, parti à la retraite :

Une discussion s'engage.

Il en ressort qu'il est important de prendre le temps de recruter un personnel polyvalent à mi-temps. Cet agent pourrait être partagé avec une autre mairie. En attendant, en fonction des besoins, la mairie fait appel à des employés de l'Aser (Association solidarité emplois ruraux) pour réaliser les travaux nécessaires.

A la question de Jeanine Jarret concernant l'adhésion à Aubeois de Terre et de Feu :

Le maire confirme que la commune adhère à cette association. Il reste à vérifier que nous avons bien cotisé pour cette année.

A la question de Jeanine Jarret concernant la surveillance des activités de la carrière :

Le Maire redit qu'il n'y a pas de commission et que le seul organisme public habilité est la DREAL. La dernière réunion d'information organisée le 25 novembre par la société « carrière agrégat du centre » était positive. Monsieur Morini, lors de cette réunion, a précisé qu'il est important que les élus continuent à être investis. Une réunion sera donc proposée en Mairie.

Mme CHARRUE Bernadette signale que les bacs du cimetière sont pleins et débordent.

Séance levée à : 21 h 00

En mairie, le 17/12/2022

Le Maire  
DAVID SOUCHET

*Par délégation du Maire*  


Le secrétaire  
Mme MICHAUD JACQUELINE

*M. Michaud*